Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance : le CESE a adopté son avis

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/06/2018

Saisine liée : PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Séance plénière du 13 juin 2017

Avis rapporté par M. Antoine DULIN, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Mme Aminata Koné.

Téléchargez l'avis et la fiche de synthèse.

Les jeunes protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ne sont pas visibles dans l'agenda politique et médiatique alors qu'elles et ils connaissent pourtant de nombreuses difficultés tout au long de leurs parcours. Le CESE a été saisi par le Premier ministre en avril 2018 pour travailler sur deux situations particulières : celle des « jeunes en difficultés multiples » et celle des jeunes majeurs.

Les « jeunes en difficultés multiples », malheureusement appelés « incasables », sont des jeunes ayant connu des négligences et violences graves qui ont perturbé leur développement, et qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines (éducation, santé, relation aux autres, loisirs…). Elles et ils ne sont pas accueillis de façon durable et souvent baladés de structures en structures. Cette maltraitance institutionnelle accentue leur sentiment d'abandon, leur capacité à suivre une scolarité stable et la prise en charge de leurs troubles psychiques.

La sortie de la protection de l'enfance, quant à elle, rime trop souvent avec précarité. Un grand nombre de jeunes majeurs ne bénéficient pas d'un contrat jeune majeur (aide financière et accompagnement) jusqu'à leurs 21 ans et quand elles et ils en bénéficient, les durées sont extrêmement réduites (3 à 6 mois). La situation de ces jeunes est paradoxale : il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'elles et ils ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.).

La prise en charge défaillante de ces deux publics constitue un véritable gâchis économique au regard de l'investissement de la collectivité publique pour la protection de l'enfance (environ 10 milliards d'euros) et un non-sens éducatif et social puisqu'il engendre souvent une perte d'estime de soi pour les jeunes mais aussi pour les professionnels qui les accompagnent. C'est sur la base de ce constat que le CESE formule une série de préconisations qui nourriront la future stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence (2018-2022) qui sera mise en place par le Gouvernement et les conseils départementaux.

L'avis est adopté. Résultats du vote : 152 votes pour, 0 contre et 6 abstentions.

Antoine Dulin est l'ancien délégué national des Scouts et Guides de France et engagé au sein d'Habitat et Humanisme, est vice-président du CESE. Membre du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, il siège à la section des affaires sociales et de la santé et à la section de l'économie et des finances.

Découvrez le discours de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, prononcé par Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

© - copyright CESE - Novembre 2026